

PRESIDENCE DU CONSEIL DES MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail - Démocratie - Paix

DECRET N° 80/208 DU 12.05.80

portant convocation de l'Assemblée Nationale
Populaire en session ordinaire.

Le Président du Comité Central du Parti Congolais
du Travail, Président de la République, Chef de
l'Etat, Président du Conseil des Ministres,

vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

DECRETE :

Article 1er. L'Assemblée Nationale Populaire est convoquée en session
ordinaire le mardi 13 Avril 1980 à 10 heures.

Article 2.- Le présent décret sera enregistré, publié selon la procé-
dure d'urgence et communiqué partout où besoin sera.

Fait à BRAZZAVILLE, le 12 mai 1980.

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO